

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur André-Pierre BOURDON, Maire de la Commune de NEVILLE, certifie

- avoir mis à disposition du public :
  - un registre papier permettant de consigner ses observations sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la Commune de NEVILLE aux jours et heures d’ouverture habituels à la Mairie de NEVILLE, située Rue de l’Eglise à NEVILLE (76460) à compter du **2 octobre 2023 jusqu’au 3 novembre 2023 inclus.**
  
- avoir déposé et affiché :
  - l’avis en caractères apparents informant le public sur les modalités de mise à disposition relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Neville,
  - ainsi que la planche de concertation au format A3,

Le **22 septembre 2023** à la Mairie de NEVILLE, située Rue de l’Eglise à NEVILLE (76460) et que notamment, ils ont été affichés au lieu ci-après décrit :

- à la porte d’entrée de la mairie, à l’adresse indiquée ci-dessus.

Les éléments d’affichage sus mentionnés ont été affichés de façon continue, pendant une durée de plus d’un mois, à compter du **22 septembre 2023 jusqu’à l’issue de la mise à disposition du public le 3 novembre 2023 inclus.**

- avoir porté à la connaissance du public les modalités de mise à disposition du projet via l’application panneau pocket à compter du **22 septembre 2023.**

En foi de quoi j’ai délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à NEVILLE, le 6 novembre 2023

Le Maire,



André-Pierre BOURDON